

« Achats »

Avis CTES

sur les actions menées en 2023-2024

Introduction

Les achats des organismes publics, dont font partie les établissements d'enseignement supérieur, représentent un levier stratégique essentiel pour accompagner la transition environnementale et sociétale. Au-delà de leur fonction première qui est de répondre aux besoins de l'établissement de manière efficace, ils jouent un rôle clé dans l'orientation des filières économiques vers des pratiques et des modèles de consommation plus durables et responsables. En influençant les modes de production et de consommation, les achats publics peuvent contribuer à instaurer des pratiques de sobriété, réduisant ainsi les impacts environnementaux et sociaux. Ils peuvent également favoriser l'innovation sociale et technologique, tout en soutenant l'insertion professionnelle des populations fragiles.

Ainsi, les achats publics constituent un levier indispensable pour bâtir un modèle économique sobre, circulaire et inclusif, en cohérence avec les ambitions de développement durable.

À ce titre, l'université de Bordeaux, qui a engagé près d'un milliard d'euros dans ses achats entre 2014 et 2024, dont plus de 700 millions d'euros via des marchés publics, détient un pouvoir de transformation considérable. En adoptant des critères de sélection rigoureux intégrant des considérations environnementales et sociales, l'université peut non seulement optimiser l'utilisation de ses ressources et diminuer certains des impacts négatifs, mais aussi promouvoir une consommation plus sobre et responsable. Par ailleurs, en utilisant des ressources financières à sa disposition de manière responsable, l'université renforce la légitimité de ses engagements et peut jouer un rôle d'exemplarité.

En 2025, le Conseil des Transitions Environnementales et Sociétales (CTES) a souhaité se pencher sur la mise en œuvre de l'intégration des considérations environnementales et sociétales dans les achats de l'université de Bordeaux.

Ce travail du CTES s'inscrit également dans une démarche d'observation continue des avancées faites par l'université, notamment à travers ses avis sur les sujets du [bien-être sur le campus](#), de la [biodiversité](#) et de l'[impact du numérique](#), pour veiller à ce que les politiques mises en place soient cohérentes avec les engagements de l'université de Bordeaux et les enjeux globaux.

Étant donné l'ampleur et la complexité technique du sujet, ainsi que le fait que certaines mesures prévues par le Schéma Directeur sont encore en cours de

déploiement et donc difficiles à évaluer à ce stade, le CTES a choisi de concentrer cet avis sur un nombre restreint d'aspects. Cette analyse repose sur les observations et ressentis du CTES en tant que groupe représentatif de la communauté universitaire.

Pour l'élaboration de cet avis, le CTES a consulté des acteurs et parties prenantes de l'université de Bordeaux, y compris la Direction des achats, la Direction générale des services, des prescripteurs et des fournisseurs de biens et services. Un groupe de travail constitué par des membres du CTES a accompagné les consultations et a aidé à la rédaction de cet avis (Voir la liste complète des personnes consultées et des membres du groupe de travail en Annexe). Par ailleurs, plusieurs publications ont été consultées et sont disponibles dans la bibliographie.

Les achats publics et les Objectifs de développement durable

Les achats publics constituent un levier formellement identifié par la réalisation des [Objectifs de développement durable](#) (ODD), notamment au sein de l'ODD 12 (Établir des modes de consommation et de production durables) et en particulier la cible 12.7 « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales ».

D'autres objectifs contiennent des mesures pouvant également se rattacher à des actions portées par le levier de la commande publique, par exemple :

- › ODD 1 promotion du commerce équitable et lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes ;
- › ODD 2 promotion des pratiques agricoles résilientes ;

- › ODD 3 limitation des externalités environnementales négatives ;
- › ODD 4 promotion de la formation des jeunes et adultes ;
- › ODD 5 promotion de l'égalité homme/femme dans les marchés publics ;
- › ODD 6 Limitation des déchets ;
- › ODD 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous
- › ODD 9 encourager l'innovation dans les marchés publics ;
- › ODD 10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;
- › ODD 15 Lutte contre la déforestation.

Source : [Plan National pour les achats durables](#) (PNAD) 2022-2025

Les achats à l'université de Bordeaux : politique et chiffres clés

La politique des achats de l'université de Bordeaux s'inscrit dans une double logique : répondre efficacement aux besoins de la communauté universitaire et faire de la commande publique un levier de performance économique, sociale et environnementale. Elle repose sur 5 axes :

1. Assurer la sécurité juridique des achats
2. Assurer la performance économique des achats
3. Développer les achats durables
4. Faciliter l'accès des PME aux marchés publics
5. Aider au développement des entreprises, et notamment à la croissance des PME et ETI porteuses de solutions innovantes

Cette politique des achats est reflétée dans plusieurs documents votés en Conseil d'Administration de l'université : un Plan d'Action Achat, qui donne les grands axes pluriannuels sur lesquelles la direction des achats doit travailler avec des objectifs chiffrés, et le bilan du Plan d'Action Achats qui récapitule ce qu'il s'est passé sur l'année passée ainsi que le Guide de l'Achat, recueil des règles internes de l'achat public à l'université de Bordeaux, qui a pour but de vulgariser le fonctionnement des achats pour le personnel.

Dans la Feuille de route des transitions environnementales et sociétales adoptée en 2021, l'université de Bordeaux s'était engagée à inciter à consommer mieux en s'appuyant sur sa politique d'achats et un changement des habitudes de la communauté (voir texte en Annexe). Cet engagement prévoit d'augmenter la part des marchés comprenant des clauses sociales et environnementales, de tendre vers le zéro plastique à usage unique, de privilégier les circuits courts, et de favoriser le recours à l'économie sociale et solidaire. Elle inclut aussi la production d'un guide sur l'impact environnemental des principaux postes de consommation, la mutualisation des équipements

La Direction des achats de l'université de Bordeaux

La direction des achats est organisée au sein du pôle Finances et Achats. Il est structuré autour de trois entités principales : deux services opérationnels et un service d'appui transversal. Le **service Achats/Marchés Recherche et Fournitures** gère les acquisitions liées aux besoins scientifiques (équipements et consommables de laboratoires, services scientifiques, informatique, documentation, communication, fournitures générales). Le **service Achats/Marchés Patrimoine et Services** couvre les achats relatifs aux bâtiments et infrastructures (travaux, énergies, maintenance des équipements, transports, services généraux). Enfin, le **service d'appui transversal** assure le soutien méthodologique, administratif et

analytique : suivi des marchés, coordination des procédures, reporting, indicateurs de performance, et appui aux acheteurs publics. Cette organisation s'appuie sur une équipe d'acheteurs disposant de compétences juridiques et économiques solides, sans être spécialisés par segment d'achat.

La direction des achats est aussi ponctuellement accompagnée par l'Institut des Transitions notamment dans le choix des considérations environnementales et sociétales, lors des renouvellements de certains marchés ou encore dans la mise en œuvre de projets innovants (magasin de consignation, bilan carbone des achats, SPASER).

pour éviter les achats superflus, et l'amélioration de la durabilité des objets publicitaires distribués. Tous ces documents sont disponibles sur l'[intranet de l'université](#).

Le Schéma Directeur des Transitions environnementales et sociétales de l'université de Bordeaux (2024-2027), adopté en 2024, reprend cet engagement et formule des objectifs à atteindre, notamment de réduire le volume d'achats et de déchets ainsi qu'améliorer la qualité des achats (voir Annexe). Les actions prévues consistent à systématiser l'intégration de clauses environnementales dans 100 % des marchés, à privilégier le réemploi, le reconditionné et la réparation, à mutualiser les achats pour limiter la

consommation de ressources, et à accompagner les prescripteurs, car les acheteurs ont la volonté de prendre en considération le coût complet, y compris l'impact environnemental. Le Schéma directeur confirme ainsi la volonté de « consommer moins mais mieux » et de faire des achats responsables un levier majeur de réduction de l'empreinte carbone de l'université.

De plus, l'intégration des considérations environnementales et sociétales dans les achats publics fait aujourd'hui l'objet d'une réglementation de plus en plus stricte, ce qui entraîne la transformation de certains engagements initialement volontaires en obligations légales (voir encadré 1).

Encadré 1 • Obligations légales en matière environnementale et sociétale dans les achats publics

Les achats publics en France sont encadrés par un ensemble de lois et réglementations visant à intégrer [les dimensions environnementales et sociétales](#).

Le [Code de la commande publique](#), en vigueur depuis 2019, impose la prise en compte de critères de développement durable lors de la passation des marchés.

La [loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte](#) (2015) et la [loi Grenelle II](#) (2010) renforcent ces exigences en encourageant la réduction de l'empreinte écologique et la promotion de la sobriété.

Par ailleurs, la dimension sociale est également inscrite dans la réglementation, notamment par la [loi sur l'économie sociale et solidaire](#) (2014) et le décret de 2016, qui rendent obligatoire l'insertion professionnelle dans certains marchés publics.

La réglementation européenne, notamment la [directive 2014/24/UE](#), encourage aussi l'intégration de critères environnementaux, sociaux et innovants.

Enfin, la [loi antigaspillage pour une économie circulaire \(AGEC\)](#) (2020) oriente les achats publics vers des pratiques favorisant le réemploi, la réparation et le recyclage, contribuant ainsi à une économie plus circulaire et responsable. Ces textes imposent également une transparence renforcée, avec l'obligation de publier clairement les critères

environnementaux et sociaux dans les appels d'offres.

La [loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, dite loi « Climat et Résilience »](#), vient compléter ce cadre en renforçant l'intégration obligatoire des considérations environnementales dans les marchés publics. Elle prévoit notamment l'obligation de définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'empreinte carbone dans les stratégies d'achat, consolidant ainsi le rôle des acheteurs publics dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Le [Plan National pour les achats durables \(PNAD\) 2022-2025](#) vise à formaliser la politique nationale en faveur de l'achat durable, tant public que privé et constitue une feuille de route pour mettre en œuvre les divers engagements de la France en la matière.

À cela s'ajoute l'obligation pour les collectivités territoriales et établissements publics dont le montant total annuel des achats est supérieur à 50 millions d'euros HT d'élaborer un SPASER (Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables). Cette obligation, issue de la [loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte](#) et reprise dans le Code de la commande publique, vise à structurer et planifier la mise en œuvre d'achats responsables à l'échelle de ces entités.

En 2024, le volume global des achats de l'université s'est élevé à 120,1 millions d'euros (M€) hors taxes. Les principaux postes de dépenses concernaient les travaux, contrôle et entretien des bâtiments (26,40 M€, soit 22 %), l'informatique et les moyens de numérisation (16,30 M€, 13,6 %), les services et prestations générales (15,60 M€, 13 %), les équipements scientifiques et de laboratoire (14,60 M€, 12,1 %), les énergies (14,50 M€, 12,1 %) et les déplacements et les moyens de transport (5,80 M€, 4,8 %), dont le marché voyages qui représente 4,70 M€. Depuis 2014, plus de 340 M€ HT ont été attribués à des PME, dont 35 % à des entreprises girondines, et près de 70 000 heures d'insertion sociale ont été générées, soit l'équivalent de 42 emplois à temps plein.

Les achats de l'université de Bordeaux constituent également un enjeu environnemental majeur, si on élimine du périmètre les fluides, déchets, construction, rénovation et déplacements qui sont déjà comptés dans d'autres postes d'émission carbone. En 2022, ce sont 60 millions d'euros

d'achats de ce périmètre qui représentaient environ **21 000 tonnes de CO₂ équivalent**, soit 29 % des émissions totales de l'établissement, ce qui en fait le deuxième poste émetteur. Lorsqu'on décompose encore ce périmètre, les intrants non amortissables (consommables, petits équipements, services) comptent pour environ 16 000 tCO₂éq et le matériel informatique et scientifique amortissable pour près de 5 000 tCO₂éq par an.

L'empreinte carbone n'est pas le seul indicateur à considérer pour mesurer l'impact environnemental des achats. L'empreinte massique du plastique, essentiellement liée à l'usage d'équipements plastiques dans les unités de recherche, constitue une source potentielle de micro et nanoparticules que l'université de Bordeaux s'est engagée à réduire. Par ailleurs, la consommation de ressources (par exemple, l'eau) et les pollutions générées lors de la fabrication des intrants représentent également un enjeu majeur. Enfin, la gestion de ces produits en fin de vie doit être anticipée afin de limiter leurs impacts environnementaux.

Intégration des clauses environnementales et sociétales dans les marchés

L'université de Bordeaux applique déjà les obligations légales en matière de durabilité, notamment les lois AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) et Climat-Résilience (voir encadré 3) dans ses achats. En application de cette législation, elle intègre systématiquement des critères environnementaux dans ses appels d'offres, comme la réduction des emballages ou la limitation des déchets générés.

Tout fournisseur de biens et services est également tenu d'appliquer les obligations juridiques le concernant. Par exemple, les traiteurs et fournisseurs de repas préparés doivent respecter des normes strictes issues de la **loi Egalim** (2018), qui impose de favoriser les circuits courts et de proposer au moins 50 % de produits durables, dont 20 % issus de l'agriculture biologique. Ils doivent également se conformer à la **loi AGECE** (2020), qui vise la réduction du gaspillage alimentaire et encourage le réemploi et la valorisation des invendus, ainsi qu'aux dispositions de la **loi Climat et Résilience** (2021), qui oriente l'offre alimentaire vers des pratiques plus durables et à faible impact carbone.

Dans ses contrats avec les fournisseurs, l'université de Bordeaux mentionne explicitement ces obligations légales et demande qu'elles soient

respectées. Ceci est une démarche importante et louable. Si bien les fournisseurs sont tenus de connaître et respecter les lois et réglementations qui les concernent, leur rappeler ces obligations contribue à visibiliser ces obligations et à montrer qu'elles ne sont pas « négociables ».

Dans certains cas, l'université de Bordeaux va au-delà du minimum strictement légal, en faisant référence à ses propres engagements et à son intention d'engager ses fournisseurs dans ses démarches. Des exemples de ce type de clause incluent l'exigence que les fournisseurs mettent en place des actions concrètes d'insertion sociale, de formation du personnel à l'éco-responsabilité ou qu'ils réduisent significativement leur empreinte carbone tout au long du cycle de vie des produits livrés.

Dans son Schéma directeur des transitions, l'université de Bordeaux s'engage à intégrer des clauses environnementales dans l'ensemble de ses marchés. Atteindre ce 100 % ne signifie pas que tous les impacts seront parfaitement maîtrisés : en réalité, certains marchés concentrent la partie la plus importante des impacts. L'essentiel est donc de cibler en priorité les marchés à fort impact pour maximiser l'efficacité de cette démarche.

Par ailleurs, toutes les clauses environnementales et sociétales ne se valent pas, et la rédaction de la clause est un indicateur du niveau d'ambition attendu par le donneur d'ordre. Nous avons analysé un échantillon de clauses et nous constatons que les différentes clauses sont rédigées avec des niveaux de fermeté ou ambition variables. Dans certains cas, l'université de Bordeaux exige (le fournisseur doit...), montrant que certaines pratiques ne sont pas des options mais des conditions obligatoires, dans d'autres elle indique qu'elle souhaite que le fournisseur [utilise de la vaisselle non jetable, par exemple]. Ceci se justifie par des réalités matérielles et par un souci de prudence pour éviter, par exemple, d'exiger des choses auxquelles aucune entreprise ne pourra répondre au stade de la consultation.

À titre d'exemple d'une clause ambitieuse, l'encadré 3 décrit plus en détail les exigences affichées dans l'appel d'offres pour le nettoyage des locaux, qui semble être l'un des plus ambitieux en matière environnementale et sociétale.

Nos échanges avec les différents acteurs, y compris les fournisseurs et les prescripteurs ont montré des efforts notables dans l'intégration de considérations environnementales et sociétales au sein des marchés publics de l'université. Le marché du nettoyage intègre ainsi des dimensions sociales et environnementales, avec des horaires de travail mieux adaptés et l'utilisation de produits respectueux. Du côté des fournitures, près de 50 % du catalogue est désormais constitué de produits labellisés verts, avec un écart de prix qui tend à se réduire par rapport aux produits conventionnels. Sur le volet transport et logistique, des expérimentations vertueuses ont été mises en place, comme l'usage de vélos-cargos pour le dernier kilomètre ou l'optimisation des tournées de livraison. Enfin, dans le domaine de la documentation, des progrès concrets ont été réalisés avec la réduction des emballages grâce au recours à des caisses réutilisables.

Encadré 2 • Définitions : marchés publics, contrats et commandes

La **commande publique** désigne l'ensemble des **achats de biens, services ou travaux** réalisés par l'université (ou tout organisme public) auprès d'entreprises privées. Ces achats sont **encadrés par des règles strictes** visant à garantir **la transparence, la concurrence et l'égalité de traitement** entre les candidats.

Lorsqu'un achat dépasse un certain montant, appelé seuil, un marché public doit être passé. Il s'agit d'un contrat officiel soumis à des procédures spécifiques, comme l'appel d'offres, afin de choisir le fournisseur le plus adapté. Actuellement, les seuils applicables sont :

- › **25 000 € HT** : obligation d'établir un marché écrit, généralement via la procédure simplifiée (formulaire spécifiques) ;
- › **40 000 € HT (et 100 000 € HT pour les travaux)** : obligation de recourir à une procédure adaptée ou formalisée, comme

l'appel d'offres, afin de choisir le fournisseur le plus approprié.

En dessous de ce seuil, des **procédures simplifiées** peuvent être utilisées, par exemple en demandant un ou plusieurs devis, qui sont des **propositions commerciales détaillées** fournies par des prestataires.

Ainsi, le marché public est toujours un **contrat juridique engageant les deux parties**. Le devis, quant à lui, n'est pas un engagement en soi, mais un document préalable qui, une fois accepté dans le cadre des règles applicables, peut conduire à la conclusion d'un marché.

Enfin, dans le cadre d'un **marché public déjà conclu**, l'université peut passer des **commandes** auprès de **fournisseurs référencés**, en précisant les **quantités ou modalités particulières**, sans avoir à relancer une **nouvelle procédure complète**.

Recours aux centrales d'achat

Un pourcentage important d'achat de l'université de Bordeaux (environ 30 %) est réalisé via des centrales d'achats. Cette pratique, très généralisée dans les établissements de l'enseignement supérieur, a des avantages sur le plan procédural et économique. Selon le rapport du Sénat, « le recours à la centrale d'achat, elle-même soumise aux procédures du code de la commande publique, dispense ses clients de toute mise en concurrence et publicité préalable et économique (les tarifs d'une centrale d'achat sont supposés être avantageux du fait des économies d'échelles réalisées) ».

En revanche, le recours aux centrales d'achat peut constituer un frein aux ambitions de l'université de Bordeaux de limiter l'impact environnemental et social de ses achats, et à sa capacité d'agir comme levier pour promouvoir des pratiques plus vertueuses. Certaines centrales peuvent en effet limiter la concurrence ou restreindre l'accès à des produits plus innovants et responsables.

Un exemple notable concerne le matériel acheté par le biais de l'UGAP (Union des groupements d'achats publics). Il est vrai que, sur son site, l'UGAP propose le choix de produits plus « vertueux » sur le plan environnemental et sociétal, notamment

Encadré 3 · **Clauses environnementales dans le marché pour le nettoyage des locaux**

Dans l'appel d'offres pour le marché pour le nettoyage des locaux d'avril 2023, l'université de Bordeaux cite ses engagements dans la feuille de route sur les transitions environnementales et sociétales et affiche son objectif « d'engager des actions transformatrices en interne et avec ses partenaires territoriaux et économiques afin de relever les défis des crises environnementales, sociales, économiques et politiques de l'ère anthropocène. » Elle encourage les fournisseurs à obtenir le label Qualipropre ou Ecolabel européen pour les services de nettoyage intérieur ou un équivalent, ainsi que la certification 14 001 ou équivalent (alternative).

L'université de Bordeaux encourage également les fournisseurs à former son personnel : Chaque attributaire dans le cadre du présent marché devra sensibiliser et former (en amont ou au plus tard au démarrage du marché) chaque personnel à l'éco-responsabilité mise en œuvre dans le cadre de sa prestation. La formation portera, à titre d'exemple, sur les points suivants : aspects environnementaux tels que les bons dosages et taux de dilution des produits de nettoyage, ainsi que l'évacuation des eaux usées (utilisation des points de vidange) et le bon tri des déchets, ainsi que le respect des chaînes de collectes jusqu'à la mise bac.

Le document signale également des ambitions futures en matière de gestion de déchets :

L'université entend porter dans les années à venir un effort très marqué sur l'optimisation des filières de tri et la valorisation de ses déchets non dangereux. Chaque salarié des entreprises attributaires doit donc impérativement bénéficier d'un équipement de récupération adapté, et respecter – sans dérogation possible les processus mis en place (du tri et de la récupération sur chariots jusqu'à la mise en bac de collecte), sous peine de compromettre leur bonne valorisation et les résultats attendus dans le cadre du pilotage des flux. Il incombe aux personnels dédiés à l'encadrement sur sites, désignés par chaque attributaire, de sensibiliser et de s'assurer de ce respect. En cas de turnover au sein des équipes, il est impératif de resensibiliser former chaque personnel œuvrant entrant. Idem en cas de remplacements ponctuels sur secteurs.

Enfin, il indique comment l'université de Bordeaux compte vérifier le respect des engagements de la part du fournisseur : Le titulaire devra fournir des attestations de formation pour chacun des agents ou une évaluation ces mêmes agents certifiant leur compétence technique à l'issue des 6 premiers mois du marché. Ces documents devront expliciter le contenu de ces évaluations ou formation.

des produits recyclés, issus du réemploi et reconditionnés. En revanche, l'absence de contact direct avec les entreprises fournisseurs peut limiter les ambitions de l'université de Bordeaux en termes d'achats plus durables.

L'université de Bordeaux est également rattachée à l'AMPA (Association des Marchés Publics Aquitains) pour certains marchés stratégiques, dont l'achat de fournitures de bureau. Ce dispositif mutualisé permet de bénéficier d'effets d'échelle et de réduire les coûts administratifs, mais il présente des contraintes similaires à celles de l'UGAP : les choix sont définis au niveau du groupement par la centrale d'achat, et les utilisateurs finaux disposent de peu de leviers pour influencer sur la sélection des produits ou des prestataires. Les échanges avec les fournisseurs AMPA ont également révélé des limites en matière d'adaptation aux besoins spécifiques et une complexité accrue pour introduire des clauses environnementales ou sociales ambitieuses, celles-ci étant négociées collectivement et non à l'échelle de l'université. Par exemple, l'AMPA impose un délai de livraison de 24 h afin de rester compétitif sur le marché public, ce qui ne permet pas d'optimiser ni de regrouper les livraisons. L'université de Bordeaux se voit donc contrainte d'appliquer ce délai, sans possibilité d'obtenir seule un allongement plus vertueux des délais et donc la réduction du nombre de livraisons.

Nous avons demandé des copies des contrats de l'UGAP et l'AMPA avec leurs fournisseurs pour mieux comprendre leur niveau d'exigence en termes d'impact environnemental et sociétal. Nous n'avons pas pu obtenir les clauses de l'UGAP, qui refuse de communiquer les pièces contractuelles de ses marchés. Ce manque de transparence est également mentionné dans le rapport du Sénat et a été mis en avant par d'autres établissements. En ce qui concerne l'AMPA, les clauses de « développement durable de son accord-cadre pour les fournitures ne touchent qu'au transport et aux emballages ».¹

1 AMPA, accord-cadre de fournitures, cahier des clauses techniques particulières (Extrait)
« 6. Développement durable
6.1 Emballage : Les emballages doivent être constitués de matériaux renouvelables ou recyclés et facilement séparables. Par ailleurs, il est souhaité que l'emballage utilisé soit recyclable.
Le type d'emballage sera en rapport avec la nature du transport. Aussi le prestataire évitera en outre le suremballage des fournitures.
6.2 Transport : Il est souhaité du transporteur du titulaire : qu'il optimise ses tournées afin de réduire au maximum les émissions de CO₂ ; que sa flotte de véhicules soit respectueuse de l'environnement ; qu'il suive le taux de remplissage de ses camions afin d'optimiser les chargements de marchandises et de réduire les trajets à vide. »

Mutualisation des achats

L'université de Bordeaux favorise la mutualisation pour mieux acheter et rationaliser ses dépenses. Cette démarche se traduit par des marchés transversaux internes (traiteurs, nettoyage, traduction, assurances, fournitures, objets promotionnels, etc.) et des groupements de commande externes avec d'autres partenaires ou tutelles (déchets, gaz de laboratoire, carte carburant, signalétique, fournitures animalerie). Ces groupements restent toutefois empiriques et ne constituent pas encore une politique structurée. En effet, la mutualisation des commandes ne fait pas partie du périmètre de responsabilité de la Direction des Achats. Selon la Direction des achats, ce type de mutualisation constitue une piste d'amélioration de la chaîne de la dépense et de l'approvisionnement sachant que cette fonction approvisionnement n'existe pas réellement à ce jour.

La mutualisation se retrouve aussi dans des dispositifs spécifiques comme les plateformes scientifiques pour le partage de gros équipements et le magasin du campus Carreire, qui regroupera les commandes de consommables, limitant les livraisons et rationalisant les flux.

Le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) : un projet en cours

Vu que son volume d'achats dépasse les 50 millions d'euros annuels, l'université de Bordeaux est tenue, conformément à la loi, d'élaborer un Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) (voir encadré 4).

Ce document stratégique, dont la publication est prévue pour novembre 2026, permettra non seulement de fixer des objectifs ambitieux en matière d'achats responsables, mais aussi d'assurer une communication claire et une promotion active des bonnes pratiques.

L'enjeu majeur sera d'y associer l'ensemble de la communauté universitaire et les parties prenantes externes. Cette approche participative vise à renforcer l'appropriation du SPASER et à favoriser l'engagement de tous dans la transition écologique et sociale des achats.

Encadré 4 • Obligation légale du SPASER (Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables) – article L. 2111-3 du code de la commande publique

Les SPASER sont des documents stratégiques et concertés qui permettent à une structure de définir et d'orienter sa politique d'achat au service des trois piliers du développement durable : social, environnement et développement économique. En s'appuyant sur ces trois axes, les acteurs publics définissent ainsi des priorités pour leur territoire ou entité, sur lesquelles s'adosent des objectifs à poursuivre. De ces objectifs découlent un certain nombre d'indicateurs qui vont permettre de suivre la bonne atteinte de ceux-ci aux échéances fixées.

Les SPASER sont, depuis la loi relative à l'économie sociale et solidaire de 2014, une obligation pour les acheteurs dont le volume d'achat dépassait les 100 millions d'euros annuels soumis au code de la commande publique. Les SPASER se sont vus ajouter une dimension environnementale depuis l'adoption de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) en 2015. Depuis la loi Climat et résilience de 2021, ils doivent obligatoirement être publiés

et faire l'objet d'un suivi de l'atteinte des objectifs qui y sont fixés avec des indicateurs.

Depuis le 25 octobre 2023, la loi Industrie verte a encore élargi le champ des assujettis à l'obligation d'élaborer un SPASER. Désormais, tous les acheteurs soumis au code de la commande publique dont le volume d'achat dépasse les 50 millions d'euros annuels sont soumis à cette obligation.

La loi Industrie verte est venue également préciser le contenu obligatoire de ces schémas, défini à l'article L. 2111-3 du code de la commande publique : les SPASER doivent traiter d'un **spectre élargi de sujets environnementaux**, parmi lesquels la durabilité des produits, la sobriété numérique et les achats permettant de réduire les émissions et la consommation d'énergie, d'eau et de matériaux. Ce document est rendu public, notamment par une mise en ligne sur le site internet de l'acteur public lorsqu'il existe.

Source : [Achats durables](#)

Identification des incitations perverses et leurs impacts

Dans le cadre de son avis sur l'impact du numérique, le CTES s'était déjà penché sur des règles ou des pratiques internes qui peuvent mener à des dépenses inutiles ou excessives, (« incitations perverses »). De fait, des règles pensées pour améliorer l'efficacité peuvent produire l'effet inverse : regroupement de commandes non prioritaires, pression pour utiliser l'intégralité des crédits disponibles avant la fin de l'année budgétaire avec comme motivation principale de « ne pas perdre les fonds ». Ces comportements, profondément liés à la logique

budgétaire, contredisent les ambitions de sobriété et d'achats responsables.

D'autres incitations perverses peuvent être liées à des règles visant la mutualisation des achats. Par exemple, un nombre très élevé de commandes (34 332 en 2024), révélant un morcellement des achats, une faible mutualisation et une surcharge administrative, a mené l'université de Bordeaux à fixer un seuil minimum de 50 euros pour les commandes de fournitures. De même, pour

certaines achats, les centrales d'achats exigent un seuil minimal. Cette règle vise à limiter la surcharge administrative et à diminuer les envois et déplacements pour des commandes trop insignifiantes (par exemple, un seul plateau-repas), mais elle peut aussi avoir comme effet de mener à des achats superflus.

Pour optimiser le cycle des achats au sein de l'établissement, l'université de Bordeaux est en train de mettre en place une série d'outils innovants, qui sont en cours de projet. Par exemple :

› **L'e-procurement** : une plateforme numérique qui centralise et automatise les processus d'achat,

permettant une meilleure visibilité sur les besoins, un suivi en temps réel des commandes, et une réduction des erreurs administratives. Cette solution favoriserait la mutualisation et limiterait les achats superflus.

› **Les magasins** : des espaces dédiés où les fournitures les plus courantes sont stockées et accessibles directement aux services, ce qui permettrait de limiter les commandes répétées, réduire les délais et éviter les surstocks inutiles. La première expérimentation d'un tel magasin aura lieu à partir de l'automne 2025 sur le campus de Carreire pour les consommables de laboratoire.

Problèmes de suivi et d'application des engagements

Le suivi de la mise en œuvre des clauses environnementales et sociétales et la mesure de leur impact sont essentiels pour le succès d'une politique des achats responsables. Cela est particulièrement important dans le cas des services, tels que l'entretien, le nettoyage, l'entretien des espaces verts ou la restauration, où il est parfois difficile de vérifier que les prestataires appliquent réellement les engagements contractuels.

Nos consultations nous mènent au constat que si bien les contrats des services incluent des clauses environnementales et sociales, leur suivi effectif reste limité, notamment en raison du manque de

retours terrain et de moyens humains et techniques pour contrôler la mise en œuvre. Nous avons aussi soulevé la question du gaspillage alimentaire, lié à des commandes excessives pour les réceptions, ainsi que l'utilisation persistante de plastiques et emballages non réutilisables par certains traiteurs, malgré les obligations légales issues de la loi AGECE et des engagements internes. Par ailleurs, les échanges avec les prestataires ont montré que, si certains affichent une démarche proactive (ex. circuits courts, certifications ISO, logistique optimisée), la réalité des pratiques peut différer d'un site à l'autre.

Importance de la communication et de la remontée des besoins utilisateurs

Le site intranet de l'université de Bordeaux contient beaucoup d'informations concernant les achats de l'université de Bordeaux. Une rubrique sur les achats durables est également disponible sur le [site internet](#). Or, cette information ne semble pas remplir une fonction efficace de communication avec la communauté universitaire. Au fil des consultations, le manque d'information sur les politiques et pratiques d'achats durables de l'université de Bordeaux et la question de la transmission efficace des besoins des utilisateurs finaux de biens et

services aux services achats est revenue à plusieurs reprises. Par exemple, certaines difficultés signalées concernent l'absence de remontée d'informations précises sur les spécifications attendues ou sur les contraintes réelles d'usage. Ce manque de communication efficace peut conduire à des achats inadaptés, à une faible mutualisation des commandes et à un décalage entre les attentes des utilisateurs et les décisions des acheteurs, notamment en ce qui concerne le niveau d'ambition en matière de durabilité. Une absence d'information

sur les actions de l'université de Bordeaux en matière d'achat durables nuit aussi au pouvoir de « donner l'exemple » et d'influencer les pratiques d'achat et consommation des membres de la communauté universitaire.

Les échanges ont également mis en lumière l'absence de canaux de dialogue structurés entre les prescripteurs, les usagers et la direction des achats, ce qui empêche de remonter efficacement les difficultés rencontrées sur le terrain (qualité des prestations, respect des clauses environnementales, contraintes techniques des laboratoires, etc.). Actuellement, les retours se font souvent de manière individuelle via des tickets, un processus jugé trop lourd et peu adapté pour traiter des problématiques globales et pour influencer les choix concernant les achats. D'un autre côté, la direction des achats n'a pas les moyens pour répondre « sur mesure » à tous les besoins du fait de leur diversité et leur hétérogénéité.

Ce déficit de communication se traduit aussi par une perte d'opportunités d'optimisation, comme la mutualisation des commandes pour réduire les

coûts et les impacts environnementaux, ou la mise en place de solutions plus sobres (points de retrait, commandes groupées, magasins de consignation). Nous avons constaté que les utilisateurs n'ont pas toujours la possibilité d'influer sur les choix stratégiques, ce qui limite l'appropriation des politiques d'achats responsables.

Enfin, l'absence de mécanisme disponible aux usagers pour faire des retours après l'exécution des marchés empêche de vérifier si les clauses environnementales et sociétales sont respectées et si les prestations répondent réellement aux besoins. Un moyen d'obtenir des retours sont des enquêtes de satisfaction après intervention, des espaces d'échange réguliers entre services et utilisateurs, ainsi que des outils partagés pour le suivi et la planification des commandes. Ceci demande une participation active des différents acteurs. Par exemple, les enquêtes de satisfaction réalisées dans le passé par la direction des achats ont eu un très faible nombre de retours de la part de la communauté universitaire.

Conclusion et recommandations

Nos échanges montrent que l'université dispose d'une réelle volonté d'intégrer les critères relatifs à la transition environnementale et sociétale dans ses marchés. Cela se traduit, non seulement dans les engagements et objectifs ambitieux du Schéma directeur, mais aussi dans la mise en œuvre de ces engagements par les différents acteurs et notamment par la Direction des achats.

En même temps, leur mise en œuvre se heurte à plusieurs obstacles : dépendance aux centrales d'achat, pratiques d'achat dispersées et parfois contradictoires, suivi insuffisant des clauses environnementales et sociales, et contraintes liées à la logique budgétaire.

Nos échanges ont aussi montré que la réussite d'une politique d'achats responsable dépasse la seule intégration de clauses dans les marchés. Elle repose sur deux leviers complémentaires. D'une part, la **professionnalisation de la fonction achat**, avec une meilleure anticipation des besoins, la mutualisation des commandes et la mise en place d'outils logistiques adaptés, apparaît indispensable pour concilier sobriété et efficacité. Par ailleurs, la mutualisation pourrait s'élargir et s'envisager

au niveau du territoire avec les partenaires de site (CNRS, INSERM etc.).

D'autre part, il est essentiel de **s'inspirer des avancées de la recherche** (y compris celle faite au sein de l'université de Bordeaux même) afin de nourrir les pratiques internes et transformer les achats en un véritable terrain d'innovation, en lien avec les projets menés sur la réduction des déchets, l'économie circulaire ou les matériaux durables. L'université de Bordeaux constitue un terrain privilégié pour transformer les résultats de la recherche en solutions concrètes et innovantes. Enfin, la collaboration de l'ensemble de la communauté universitaire est indispensable pour faire avancer les mentalités vers une plus grande prise de conscience des impacts des choix de consommation et la nécessité de changer les habitudes.

L'élaboration du SPASER constitue une opportunité de formaliser la politique écrite des achats ainsi que les pratiques de consommation. Le CTES encourage l'université de Bordeaux à se saisir de cette opportunité pour engager la communauté universitaire dans une réflexion vers des modes

de consommation plus sobres et durables. Elle l'invite à s'inspirer du nombre grandissant de SPASER publiés et mis en ligne sur le site des achats durables du gouvernement français (<https://achats-durables.gouv.fr/retrouver-spaser-19>); et plus particulièrement des SPASER d'autres établissements universitaires². Plus généralement, il encourage l'université de Bordeaux à **se saisir du nombre grandissant d'outils et guides sur les achats durables mis à disposition par des organismes publics français et internationaux**³.

La Direction des achats met beaucoup d'informations concernant les achats durables sur l'intranet. Or, cette mise à disposition devrait être accompagnée par un **plus grand effort de communication et de pédagogie auprès de la communauté universitaire**, en coopération avec la direction de la communication, par exemple. L'université de Bordeaux pourrait aussi communiquer davantage sur ses pratiques d'achat dans ses rapports et publications liés aux transitions, comme par exemple le rapport sur les objectifs de développement durable à l'université de Bordeaux. Le rapport 2022-2024 par exemple, ne fait pas (ou à peine) de référence au lien entre les ODD et les achats.

Le CTES suggère également de **traiter les causes menant à des achats superflus ou peu durables**, faisant partie d'une logique budgétaire qui n'est pas forcément alignée avec les ambitions et les besoins d'une transition environnementale ambitieuse. Cela serait en ligne avec l'objectif d'acheter mieux et moins et contribuerait à privilégier une consommation plus sobre, raisonnée et adaptée aux besoins réels.

Il conviendrait de favoriser, lorsque cela est possible, **la mise en réserve de crédits pour éviter des dépenses précipitées en fin d'exercice**. L'université pourrait aussi instaurer des **mécanismes d'incitation et de valorisation d'une consommation**

responsable, à l'image des mesures déjà mises en place dans sa politique de déplacements.

Pour garantir l'efficacité des engagements pris, il serait pertinent de **déployer un système de suivi structuré**: indicateurs, rapports d'exécution et audits réguliers. L'intégration d'indicateurs concrets de performance environnementale et sociale dans les marchés (part de produits recyclés, taux d'insertion, réduction des déchets, etc.) renforcerait la mise en œuvre effective des considérations environnementales et sociétales.

L'université de Bordeaux a de nombreux partenaires académiques et institutionnels avec leurs propres politiques d'achat responsables. L'université de Bordeaux pourrait **affirmer son rôle de leader et d'influence auprès de ses partenaires afin de favoriser l'application de critères d'achats communs et cohérents** avec les ambitions de l'université de Bordeaux en matière de transition.

Enfin, pour diffuser largement les bonnes pratiques, il serait bénéfique de **développer une culture commune des consommations** tenant compte de tout le cycle de vie des produits, au moyen de **guides pratiques, d'animations inter-services et d'initiatives collectives**. Par ailleurs, l'université de Bordeaux pourrait tirer plus de bénéfice des engagements et des savoirs au sein de l'établissement en renforçant la coopération et le dialogue, via des canaux dédiés, entre la gouvernance de l'université de Bordeaux, chargée de la mise en œuvre des engagements de durabilité de l'université de Bordeaux, les chercheurs, les services opérationnels (achats, services, finances, etc.) et les utilisateurs – y compris les étudiants.

2 Sorbonne Université, <https://www.sorbonne-universite.fr/sites/default/files/media/2023-10/SPASER-Sorbonne-universite-2024-2025.pdf>; Université de Lorraine <https://achats-durables.gouv.fr/universite-lorraine-657>; UPEC <https://www.u-pec.fr/fr/universite/developpement-durable-et-responsabilite-societale/spaser-achats-publics>

3 Voir par exemple gouvernement français, <https://www.economie.gouv.fr/daj/commande-publique/achats-publics-durables-et-dinnovation/cadre-juridique-et-pratique-de-lachat>; UE, https://green-forum.ec.europa.eu/green-business/green-public-procurement_en?prefLang=fr; OCDE, <https://www.oecd.org/en/topics/strategic-public-procurement.html>

Annexes

Extrait de la Feuille de route sur les transitions environnementales et sociétales

Les achats de l'université de Bordeaux représentent près de 82 millions d'euros répartis sur 3 domaines majeurs avec près de 500 marchés actifs. En 2019, 20 % des achats comportaient une clause environnementale et près de 30 % d'entre eux une clause sociale. L'université souhaite s'appuyer sur une politique d'achats responsable et inciter les usagers à aller au-delà de la réglementation.

Augmentation de la part des marchés comprenant une clause sociale et environnementale

L'université améliorera l'écoresponsabilité dans les achats pour tendre vers le zéro plastique à usage unique et privilégier les circuits courts. Ces critères seront intégrés dans l'expression des besoins des segments d'achats concernés. Ainsi, un lot ciblé bio, circuit court et visant le zéro plastique à usage unique sera proposé dans les marchés traiteurs. Enfin, pour améliorer le recours à l'économie sociale et solidaire et progresser dans l'insertion sociale à travers nos marchés, l'université ciblera les segments d'achats potentiellement concernés

Extrait du schéma directeur des transitions

Agir sur le cycle de vie des produits pour acheter et jeter moins, acheter et trier mieux

Les achats de l'université représentaient 60 millions d'euros et près de 21 000 tCO₂eq en 2022 (hors fluides, déchets, construction et rénovation, déplacements). Parmi ces achats on considère les intrants (achats non amortissables) à hauteur de 52 millions d'euros qui ont un impact carbone important de plus de 16 000 tCO₂eq répartis entre de nombreuses catégories. On considère également certaines immobilisations (achats amortis en raison de leur montant et de leur durée de vie) sont aussi prises en compte ici, il s'agit du matériel informatique et scientifique dont le montant sur 5 ans s'élève à 40 millions d'euros, que l'on ramène à

et passera des marchés réservés au secteur de l'économie sociale et solidaire.

Consommer mieux et éliminer les achats superflus

Un des enjeux est également de rendre visible auprès des utilisateurs et utilisatrices les possibilités offertes par les marchés pour adopter une démarche de consommation responsable et de sensibiliser le personnel à l'impact environnemental des consommables. Un guide d'information sera ainsi produit, qui précisera le cycle de vie et l'impact environnemental des principaux postes de consommation.

Réduire puis éliminer les achats superflus passera par la réalisation des inventaires des matériels de l'université afin de mutualiser et mieux partager les ressources disponibles. Certains équipements pourront ainsi être mutualisés entre personnels et services. Enfin l'université fera de la recherche d'une meilleure durabilité des objets publicitaires qu'elle distribue ("goodies") une preuve supplémentaire de son engagement éco-responsable.

une moyenne de 8 millions d'euros en 2022 et qui ont un impact carbone de près de 5 000 tCO₂eq par an. L'impact carbone n'est pas le seul indicateur à prendre en compte. L'empreinte massique du plastique (soit le volume de plastique utilisé), majoritairement liée à l'utilisation de matériel plastique au sein des unités de recherche, représente un réservoir de micro et nanoparticules qu'il est nécessaire de chercher à diminuer. Par ailleurs, la consommation des ressources et les pollutions induites par la production de l'ensemble des intrants cités sont un enjeu essentiel. Le devenir de ces produits après leur utilisation doit également être réfléchi et anticipé. En effet, l'université génère chaque année près de 900 tonnes de déchets non dangereux. Des déchets dangereux sont également produits à hauteur de plus de 200 tonnes par an. Ils

comprennent à la fois les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI), les Déchets chimiques, les piles, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), ainsi que les toners d'encre et imprimantes.

Afin de réduire l'impact environnemental (carbone, ressources, pollutions) des intrants de l'établissement, trois leviers ont été identifiés :

- › **Réduire le volume d'achats et de déchets (acheter moins/jeter moins)**
- › Structurer et mettre en œuvre la démarche de site FORESITE qui a pour ambition, entre autres, de mutualiser certains achats scientifiques.
- › Créer une fonction approvisionnement professionnalisée à l'université avec une phase d'autodiagnostic sur l'approvisionnement en 2024 afin de diminuer le nombre d'approvisionnements et l'impact carbone associé (livraisons de marchandises, emballages, etc.).
- › Essaimer la démarche mise en place par le projet Redplast auprès de tous les laboratoires volontaires de l'université afin de réduire notre utilisation de plastique

- › Mettre en place un magasin de consignation au sein du département de recherche Sciences Biologiques et Médicales pour poursuivre ce même objectif de réduction des approvisionnements.
- › Développer la démarche 3R (réduction, réparation, réemploi) grâce aux 3 leviers suivants : réduire les déchets par la sensibilisation (renouvellement de la Journée de Réduction des Déchets), continuer de développer la réparation et l'allongement de garantie pour les appareils numériques en s'appuyant sur la formation 3R de l'IUT, constituer un groupe de travail sur la question du réemploi au sein de l'établissement pour structurer une filière interne. Trois premières expérimentations vont être lancées sur le court terme : la mise en place d'une ressourcerie/friperie sur le campus de Carreire, le déploiement d'une procédure de réemploi pour le mobilier de bureau et la mise à disposition de matériel numérique de seconde main pour la communauté étudiante. Un cadrage établissement viendra aussi fixer dès 2024 la réutilisation obligatoire des équipements (téléphone et ordinateur) dans le cas d'un remplacement poste à poste.

Améliorer la qualité des achats (acheter mieux)

- › Créer et animer une communauté « prescripteurs achat transversal » par la direction des achats pour développer les enjeux de mutualisation et de conseils aux usagers.
- › Systématiser la prise en compte des coûts complets dans les achats (potentiellement via les fiches d'expression des besoins achats et dans les consultations marché).
- › Intégrer à 100 % des marchés des clauses environnementales (dont équipements scientifiques) et à 30 % au moins des clauses sociales, afin de garantir que les fournisseurs intègrent dans leur démarche, au moins en partie, les enjeux socioécologiques.

Optimiser et généraliser le tri (jeter mieux) sur tous les campus

- › Effectuer un sourcing conjoint (pôle patrimoine et environnement et direction des achats) pour suivre l'évolution des filières déchets et des solutions techniques proposées (ex : stockage, (pré)collecte, traitement, valorisation, innovation, traçabilité/reporting, outils de pilotage des fréquences d'enlèvement, etc.), ainsi que l'évolution et/ou la structuration d'éventuels nouveaux dispositifs « REP » (responsabilité élargie du producteur)
- › Faire évoluer le marché de collecte et de traitement (prévu au 1er avril 2025), l'organisation et les consignes internes de tri en intégrant les évolutions de la réglementation (cf. décret 5 flux, 7 flux, etc.). Cette évolution devra s'adapter aux contraintes matérielles, organisationnelles et financières rencontrées.
- › S'appuyer autant que de besoin sur des expérimentations partielles préalables (périmètre géographique, fonctionnel flux à flux comme lors d'une expérimentation à la Victoire) mais également certains flux spécifiques (ex : bio déchets, mégots, etc.).

- › Poursuivre le déploiement de filières de tri spécifiques dans les laboratoires (polystyrène, plastiques, métaux, etc.),
- › Optimiser le fonctionnement courant du dispositif et consolider notre modèle économique

Cette mise en œuvre sera possible grâce au recrutement d'une personne travaillant sur la thématique des déchets non dangereux en 2024, au sein du pôle Patrimoine Environnement.

Obligation légale du SPASER (Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables) - article L. 2111-3 du code de la commande publique

Le schéma « détermine les objectifs de politique d'achat de biens et de services comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique visant notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, d'eau et de matériaux ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs » 1 et « contribue également à la promotion de la durabilité des produits, de la sobriété numérique et d'une économie circulaire ». Il « comporte des

indicateurs précis, exprimés en nombre de contrats ou en valeur et publiés tous les deux ans, sur les taux réels d'achats publics relevant des catégories de l'achat socialement et écologiquement responsable parmi les achats publics réalisés par la collectivité ou l'acheteur concerné. Il précise les objectifs cibles à atteindre pour chacune de ces catégories, notamment ceux relatifs aux achats réalisés auprès des entreprises solidaires d'utilité sociale agréées au sens de l'article L. 3332-17-1 du code du travail, d'une part, ou auprès des entreprises employant des personnes défavorisées ou appartenant à des groupes vulnérables, d'autre part ».

Personnes consultées pour la rédaction de cet avis

Direction des achats

- › Cédric Carcaillon, Directeur des Achats
- › Isabelle Moity, Cheffe de service Achats/marchés recherche et fourniture
- › Rémi Marty, Chef de service Achats/marchés patrimoine et services
- › Émilie Keller, Coordination de projets achats

Direction générale des services

- › Vincent Moreau, Directeur Général des Services

Prescripteurs

- › Delphine Flaud, RAF à la Direction de la Documentation
- › Jérôme Poumeyrol, Directeur de la direction de la Documentation
- › Michel Castaing : Professeur à Bordeaux INP

Prestataires

- › Romain Capdevielle, Gérant chez Capdevielle TraiteurStéphane Espagnet, Account Manager chez Fischer Scientific

- › Julie Tomas, directrice de l'AMPA
- › Magali Segui, Responsable des Ventes Grandes Entreprises chez Fiducial Office Solutions
- › Marie Pierre Brothier, Chargée de Mission Clause Sociale et des Relations EA chez PLIE Portes du Sud

Groupe de travail du CTES

- › Cristina Tebar Less, Présidente du CTES
- › Ainhoa Arregle, étudiante assistante du CTES
- › Isabelle Baladié, Professeure à l'IUT
- › Emmanuelle Barron, Enseignante-chercheuse en Pharmacie
- › Sébastien Burdin, Enseignant-chercheur en Physique
- › Christel Chaineaud, Ingénieure d'étude en valorisation de la recherche chez BSE
- › Claire Michelet, Enseignante-chercheuse en Physique

Bibliographie

Cour de Comptes (2023)

L'enseignement supérieur face au défi de la transition écologique

› <https://ccomptes.fr/fr/publications/lenseignement-superieur-face-au-defi-de-la-transition-ecologique> ;

Annexes

› <https://ccomptes.fr/sites/default/files/2023-12/20231221-annexes-Lenseignement-sup--rieur-face-au-d--fi-de-la-transition-ecologique.pdf>

Gouvernement français (2021)

Plan national pour les achats durables (PNAD) 2022-2025

› [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/PNAD-PAGEPAGE-SCREEN\(3\).pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/PNAD-PAGEPAGE-SCREEN(3).pdf)

Senat (2024)

Rapport d'information fait au nom de la commission des finances sur l'efficacité de la commande publique dans l'enseignement supérieur,

› <https://www.senat.fr/rap/r23-726/r23-7261.pdf>

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Pour une commande publique sociale et environnementale : état des lieux et préconisations. Direction des Affaires juridiques, Direction des Achats de l'État, 23 juillet 2021

› https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/cge/commande-publique.pdf

OCDE (2025),

Promouvoir les marchés publics stratégiques et écologiques en France :

Professionaliser la fonction achats de l'État, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris,

› <https://doi.org/10.1787/cf126d7b-fr>.

Documents de l'UB

Les objectifs de développement durable à l'université de Bordeaux (2022-2024)

› <https://www.u-bordeaux.fr/universite/nos-engagements/transitions/politique-des-transitions>

En savoir +

www.u-bordeaux.fr



[@univbordeaux.bsky.social](https://twitter.com/univbordeaux.bsky.social)



[univbordeaux](https://www.facebook.com/univbordeaux)



[universitedebordeaux](https://www.instagram.com/universitedebordeaux)



[universite-de-bordeaux](https://www.linkedin.com/company/universite-de-bordeaux)

Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée
par l'Agence Nationale de la Recherche au titre
du programme d'Investissements d'avenir
portant la référence ANR-20-IDES-0001



université
de **BORDEAUX**